



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

23, rue de la Fabrique

Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722

<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 27 octobre 2020, tenue à 18 h 30 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents :	Monsieur	Michel Côté	Maire
	Madame	Dolorès Bélanger	Conseillère, siège no 1
	Madame	Myleine Gauthier	Conseillère, siège no 2
	Madame	Francine Bezeau	Conseillère, siège no 3
	Madame	Marie-France Dupont	Conseillère, siège no 4
	Monsieur	Réginald Dionne	Conseiller, siège no 5
	Madame	Carole Ferraris	Conseillère, siège no 6

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Madame Annie Fraser, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-10-192 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DU MOTEUR POUR LE SOUFFLEUR À NEIGE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DU MOTEUR POUR LE SOUFFLEUR À NEIGE

20-10-193 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à la majorité des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise ADF Diesel St-Stanislas Inc. pour l'achat du moteur du souffleur à neige au montant de 32 131.84 \$, taxes en sus.

Monsieur Réginald Dionne, conseiller, siège no 5 vote contre cette résolution.

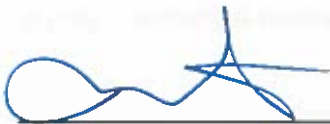
Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

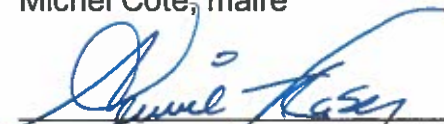
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-10-194 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 18 h 48, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

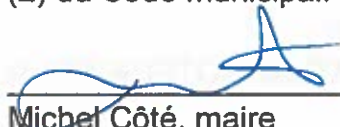


Michel Côté, maire



Annie Fraser, directrice-générale & Secrétaire-trésorière

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire